

# tarifs 2021•2022

Conservatoire du Grand Chalonn  
1 rue Olivier Messiaen  
71100 Chalonn sur Saône  
tél. 03 85 42 42 65  
conservatoire.legrandchalon.fr



## 1/ TARIFS PAR GROUPE DE DISCIPLINE

### GROUPE A

Jardin, formation musicale (sans instrument et hors CEPI\*), culture musicale, arrangement jazz, initiation danse

Grand Chalonn	Extérieur au Grand Chalonn
---------------	----------------------------

71 €	141 €
------	-------

### GROUPE B

Le groupe B donne l'accès gratuit aux disciplines des groupes A et D a) dans la limite de 3 disciplines

a) Instrument / danse / théâtre / chant / musique électroacoustique, prise de son, préparation aux classes CPGE option métiers du son / musiques actuelles / musiques du monde / direction d'orchestre / direction chorale, CEPI formation musicale, parcours personnalisé

141 €	287 €
-------	-------

b) Pour chaque discipline supplémentaire du groupe B

71 €	141 €
------	-------

### GROUPE C

Classes à Horaires Aménagés, Orchestre à l'école et Ateliers

a) Gratuit pour la première discipline du groupe B

b) Pour chaque discipline supplémentaire du groupe B

142 €	142 €
-------	-------

### GROUPE D

a) Pratiques collectives sans cours individuel dans la limite de 2 pratiques collectives par élève

43 €	43 €
------	------

b) Stage de musique, danse ou théâtre par jour sauf stages 'métiers du son' et stages 'CEPI' gratuits pour les élèves inscrits en disciplines du groupe B

16 €	16 €
------	------

c) Session d'accompagnement de groupe musiques actuelles hors cursus

16 €	16 €
------	------

d) Classe préparatoire à l'entrée dans un établissement supérieur

141 €	141 €
-------	-------

### FORMATION PROFESSIONNELLE

a) à titre individuel

50€/H OU FORFAIT DE 825€	50€/H OU FORFAIT DE 825€
-----------------------------------	--------------------------------

b) prise en charge par un organisme de formation ou par un employeur

150€/H OU FORFAIT DE 2500€	150€/H OU FORFAIT DE 2500€
-------------------------------------	-------------------------------------

## 2/ TARIF MENSUEL DE LOCATION D'INSTRUMENTS

Tuba, basson et contrebasse : gratuit la 1<sup>ère</sup> année

Les parents doivent entretenir et assurer personnellement l'instrument loué.

La location est accordée en priorité aux élèves débutants

La location court du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année scolaire

15 €	15 €
------	------

VOIR LES RÉDUCTIONS SUR LES TARIFS D'INSCRIPTION AU DOS

# tarifs 2021•2022

Conservatoire du Grand Chalonn  
1 rue Olivier Messiaen  
71100 Chalonn sur Saône  
tél. 03 85 42 42 65  
conservatoire.legrandchalon.fr



## 3/ RÉDUCTIONS SUR LES TARIFS D'INSCRIPTION

sauf stages et accompagnement de groupes musiques actuelles

- o 10 % lorsque l'élève habitant la Communauté d'Agglomération est membre d'une association située sur le territoire communautaire dont l'objet est la pratique de la danse, musique ou théâtre (un justificatif de l'association devra être fourni avant le 15 octobre 2021) sauf stages
- o 25 % sur le montant des frais d'inscription par famille pour 2 inscriptions payantes sauf stages
- o 37 % sur le montant des frais d'inscription par famille pour 3 inscriptions payantes sauf stages
- o 46 % sur le montant des frais d'inscription par famille pour 4 inscriptions payantes sauf stages
- o 53 % sur le montant des frais d'inscription par famille pour 5 inscriptions payantes sauf stages
- o 61 % sur le montant des frais d'inscription par famille pour 6 inscriptions payantes sauf stages
- o 64 % sur le montant des droits d'inscription pour toute famille de la Communauté d'Agglomération non imposable sur le revenu (avis de non imposition 2021 sur les revenus 2020)
- o Gratuité des cours pour les étudiants Erasmus
- o Dans le cadre de la Formation Continue, les personnels du CRR sont exemptés des droits d'inscription.
- o Les réductions ne peuvent être cumulées. Seule la plus élevée sera appliquée.
- o Tout justificatif de réduction doit impérativement être transmis à l'administration avant le 15 octobre 2021.
- o En cas de demande de prise en charge des droits d'inscription par un employeur ou organisme de formation : toute convention et tous renseignements concernant le payeur doivent impérativement être transmis à l'administration avant le 15 octobre 2021.
- o Les droits d'inscription seront payables au cours du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire. Ils sont dus pour l'année entière. Aucun remboursement même partiel ne peut être effectué en cas d'abandon après le 15 octobre 2021.
- o Tout abandon, pour ne pas donner lieu à facturation, devra être signalé par écrit avant le 15 octobre 2021 (par lettre ou inscription sur le registre au secrétariat du Conservatoire).